

Initiatives parlementaires

Le vice-président: Nous sommes en fait à l'étape de la troisième lecture. Par conséquent, le projet de loi ne sera pas déféré à un comité aux fins d'étude. Nous pouvons procéder par consentement unanime.

Une voix: Non.

Le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR L'AMÉLIORATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'IMMIGRATION

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.) propose: Que le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur le transfèrement des délinquants, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur le transfèrement des délinquants.

Je veux d'abord remercier les membres du Sous-comité des affaires émanant des députés, qui ont compris l'importance de cette mesure législative pour le tissu social de notre nation. Par ailleurs, en faisant en sorte que cette mesure fasse l'objet d'un vote, le sous-comité s'est inspiré d'un principe fondamental défendu à de nombreuses occasions par le ministre de l'Immigration.

Le ministre et moi avons dit à maintes occasions que le Canada avait une noble tradition d'accueil des immigrants. Les députés le savent, nous avons tous deux bénéficié personnellement de cette tradition.

Quand je suis venu de Croatie au Canada en 1968, j'ai accepté de respecter les lois de mon pays d'adoption. À l'époque, je ne jouissais pas des mêmes droits que ceux qui étaient déjà citoyens canadiens. Je ne pouvais pas voter, je ne pouvais pas me faire élire député ni travailler dans la fonction publique fédérale. J'ai respecté les lois et je me suis appliqué à observer la meilleure conduite possible.

Le jour où je suis enfin devenu citoyen canadien a été l'un des jours les plus heureux de ma vie. Jusqu'à présent, j'ai continué de respecter les lois et les vertus de notre pays, et je continuerai de le faire.

La majorité des immigrants chez nous sont des citoyens modèles. Ils travaillent d'arrache-pied pour réussir dans notre pays et ils le font dans le respect des lois.

• (1335)

Il y a cependant un très petit nombre d'immigrants et, d'ailleurs, de visiteurs, qui ne jouent pas franc jeu. Certains, parmi ce très petit nombre, sont venus dans notre beau pays pour abuser de sa générosité et ils en enfreignent les lois. Je voudrais faire comprendre à ces individus que les immigrants respectueux des lois et tous les Canadiens, d'ailleurs, sont fermement convaincus que ces individus qui n'ont pas qualité de citoyens et qui manifestent de façon répétée leur mépris pour les lois et les habitants du Canada ne méritent pas de rester ici.

Nos lois ont toujours reconnu que ceux qui se rendent coupables de crimes graves devraient être expulsés du pays. La Loi sur l'immigration actuelle le prévoit explicitement, et mon projet de loi vise à renforcer ce principe.

La Loi sur l'amélioration de la mise en oeuvre de l'immigration vise simplement à améliorer la façon dont on exécute l'expulsion des auteurs de crimes avec violence. Elle rationalise la procédure d'expulsion qui s'est révélée un échec dans le passé, car elle a provoqué plusieurs tragédies inexcusables. Les députés se rappellent peut-être deux de ces tragédies inexcusables qui sont survenues le printemps dernier.

En avril de l'année dernière, une jeune femme de 23 ans, Georgina Leimonis, a été tuée dans un restaurant à la mode de Toronto appelé Just Desserts. Elle prenait un café avec son ami. Un de ses meurtriers, O'Neil Grant, était un non-citoyen qui avait un lourd casier judiciaire. Avant ce meurtre, il avait bénéficié d'un sursis de cinq ans à l'exécution d'une mesure d'expulsion. Lawrence Augustus Brown, celui qui avait tiré, avait immigré au Canada dix ans plus tôt et avait lui aussi un lourd casier judiciaire.

Le meurtre de Georgina Leimonis a provoqué une onde de choc dans ma ville de Toronto et dans tout le pays. Dans ma circonscription, celle de Cambridge, 20 élèves de dixième année au Galt Collegiate ont pris le temps de faire connaître leur consternation et leur colère devant le meurtre de cette jeune femme dynamique. Leurs lettres m'ont tellement ému que je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose. Je voudrais faire part de certaines de leurs réflexions aux députés. Amy Gibson écrit ceci:

Nous nous plaisons à penser que le Canada est le plus beau pays du monde, et je suis d'accord la plupart du temps. Nous jouissons d'une grande liberté, mais que se passe-t-il lorsque les excès de liberté menacent notre sécurité? Le meurtre de Georgina Leimonis est un bon exemple. Elle n'avait rien fait de mal. Elle était assise dans un café, tout simplement, lorsqu'elle a été tuée. Bientôt, nous aurons peur de sortir de chez nous.

Katharina Daldrup écrit:

J'ai immigré au Canada il y a 23 mois et j'ai constaté que ce pays n'était pas violent. J'ai été consternée par cet incident, et j'ai la profonde conviction qu'il faut tout faire pour prévenir des incidents comme celui-là.

Devon Edwards, se faisant l'interprète de la majorité de ses camarades de classe, a dit qu'il avait été profondément attristé en lisant la nouvelle de l'assassinat de Georgina Leimonis.